

(CTSD du 28 janvier 2022)

## Document de travail

A la rentrée 2021, une baisse de 536 élèves était attendue. Lors du constat de rentrée elle s'est avérée supérieure de 319 élèves, soit une baisse effective de 855 élèves. Pour la rentrée 2022, la baisse se poursuit avec 949 élèves de moins attendus. Les travaux de la carte scolaire 2022 intègre cette baisse cumulée de 1268 élèves (319+949).

Dans le cadre des moyens alloués à l'Académie, le nombre d'emplois restera identique dans le département de Maine et Loire à la rentrée 2022.

### **Variations démographiques et mesures nationales relatives à la priorité donnée à l'école primaire :**

- **Au titre de la démographie (solde de 49 retraits) :**  
59 retraits et 10 implantations d'emplois
- **Au titre de la mesure de dédoublement des classes de GS, CP et CE1 en REP et REP + (solde de 16 implantations) :**  
9 retraits et 25 implantations d'emplois (dont 18 pour les dédoublements en classe de GS en REP)
- **Au titre de la mesure de limitation des classes de GS, CP et CE1 à 24 élèves (solde de 11 implantations)**
- **7 situations à suivre à la baisse et 9 situations à suivre à la hausse** (cf. tableau envoyé).

### **Variation des décharges de direction des écoles :**

- + 8,83 ETP pour l'ajustement des décharges de direction (dont passage à 1/3 temps de décharge pour les écoles 6/7 classes et à une décharge totale pour les écoles à 12 et 13 classes.)

### **Soutien à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers :**

- Implantation d'un emploi au titre d'un dispositif UEMA (dans une école de la ville de Saumur)

### **Evolutions du réseau des écoles suite aux décisions des communes :**

- Fermetures des écoles : primaire *Alzon* à St Just sur Dive et maternelle *La Moine* Cholet
- Ouverture de l'école primaire *Emilie Oberkampf* à Beaucouzé

### **Pour information :**

-  **Redécoupage des circonscriptions :** bascule des écoles du quartier Belle-Beille et de Beaucouzé actuellement sur Angers/Ouest et Sud vers Angers Centre et du quartier La Roseraie et de Ste Gemmes sur Loire actuellement sur Angers Centre vers Angers Ouest et Sud :

- Les écoles maternelles et élémentaires Aldo Ferraro et Robert Desnos, primaire Pierre et Marie Curie Angers et maternelle et élémentaire Jacques Prévert et

primaire Maurice Ravel Beaucouzé relèveront de la circonscription d'Angers Centre.

- Les écoles maternelles et élémentaires Charles Bénier et Jean-Jacques Rousseau Angers et primaire Les Grands Jardins Sainte-Gemmes-sur-Loire relèveront de la circonscription d'Angers Ouest et Sud.
- Les emplois de titulaires remplaçants et de maîtres RASED rattachés dans ces écoles restent dans leur école mais changent de circonscription.

Suite aux redécoupages des circonscriptions opérées en 2021 et 2022, les dénominations des circonscriptions de Doué, Trélazé et Angers Centre changent :

- Doué La Fontaine-Loire et Thouet devient Doué-Aubance-Loire et Thouet.
- Trélazé Loire-Aubance-Authion devient Trélazé Loire-Authion.
- Angers Centre devient Angers Centre et Maine.